



Enquête de la FSESP sur la syndicalisation, la négociation collective et le dialogue social dans l'administration locale et régionale

La FSESP voudrait avoir une idée plus précise des changements survenant dans les domaines de l'affiliation syndicale, de la négociation collective et du dialogue social dans l'administration locale et régionale, afin d'être plus efficace et de pouvoir offrir un meilleur service à ses membres. Elle a dès lors chargé le Labour Research Department, un organisme de recherche syndical basé à Londres, de réaliser une étude sur la situation actuelle.

Elle se basera sur des documents existants, notamment sur l'enquête commune réalisée par le CCRE-FSESP en 2005 auprès des 12 pays qui avaient adhéré ou allaient adhérer à l'Union européenne en 2004 et 2006 et auprès de la Turquie. Mais, pour se faire une idée précise et bien détaillée, nous avons besoin d'un complément d'information de votre part.

Nous joignons en annexe un bref questionnaire que nous vous demandons de nous renvoyer **dès que possible**. Si vous ne pouvez répondre à toutes les questions, laissez en blanc celles auxquelles vous ne pouvez répondre et renvoyez-nous le questionnaire, mais il serait très utile que vous nous fournissiez LE NOM, LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE D'UN CONTACT qui pourra assurer le suivi et répondre à des questions ultérieures.

Au besoin, n'hésitez pas à ajouter des feuillets supplémentaires pour compléter vos réponses.

Aux fins du présent questionnaire, nous utilisons les expressions suivantes :

Négociation collective : cette expression terme fait référence à la négociation des salaires et des conditions d'emploi. Elle peut avoir lieu à l'échelon national, régional ou local ou dans l'entreprise. Elle peut être intersectorielle, sectorielle ou ne porter que sur une seule organisation et peut être paritaire (des représentants des travailleurs et des employeurs uniquement) ou tripartite (avec des représentants du gouvernement). Lorsque les salariés de l'administration locale et régionale ont le statut de fonctionnaire, la négociation se fait avec des pouvoirs publics et est paritaire plutôt que tripartite, l'État exerçant dans ce cas deux fonctions.

Dialogue social : ce terme recouvre un large éventail de dispositifs d'information, de consultation et de négociation paritaires ou triparties. La négociation collective (voir plus loin) est une forme particulière de dialogue social. Dans le cas présent, nous utilisons l'expression "dialogue social" pour opérer délibérément une distinction entre les négociations sur les salaires et les conditions d'emploi (qualifiées de négociation collective) et les autres procédures d'information et de consultation entre partenaires sociaux sur des questions touchant leur secteur (qualifiées de dialogue social). Il se peut qu'à défaut d'une négociation collective au niveau sectoriel ou local et régional existe un dialogue social entre syndicats et représentants des municipalités.

Pays :

Nom de l'organisation :

Domaine et représentativité

1. Combien d'adhérents compte votre syndicat ?

.....

2. Combien d'adhérents de votre syndicat travaillent dans l'administration locale et régionale ?

.....

3. Dans la mesure du possible, donnez le nombre de vos adhérents dans chacune des catégories suivantes :

_____ Logement

_____ Pompiers

_____ Bibliothèques, musées et autres services culturels

_____ Entretien des routes

_____ Police

_____ Cimetières, parcs et jardins

_____ Hygiène du milieu

_____ Planification

_____ Personnel financier et administratif

_____ Approvisionnement et distribution d'énergie

_____ Eau

_____ Collecte et élimination des déchets

_____ Transports locaux

_____ Soins de santé

_____ Aide sociale (y compris garderies et soins aux personnes âgées)

_____ Éducation (autres que les enseignants)¹

_____ Autres (veuillez préciser) _____

4. Quelles sont les grandes tendances s'agissant des effectifs; par exemple le nombre des adhérents est-il en baisse ou en hausse ?

.....

.....

¹ Les enseignants relèvent d'une autre fédération syndicale

5. D'autres organisations, syndicales ou non, représentent-elles aussi le personnel des collectivités locales et régionales ? Dans l'affirmative, citez les plus importantes.

.....
.....

Négociation collective

6. Votre organisation participe-t-elle à la négociation collective pour les travailleurs des collectivités locales et régionales ? Oui Non

7. Si vous participez à la négociation collective, veuillez préciser si c'est au niveau sectoriel, régional ou local (ou une combinaison des trois). Veuillez donner autant de détails que possible.

.....
.....

8. Si vous participez à la négociation collective, quels sont les principaux employeurs ou associations d'employeurs avec lesquels vous négociez ?

.....
.....

9. D'autres organisations représentant les salariés participent-elles à ces négociations ? Dans l'affirmative, veuillez les citer.

.....

10. Des conventions collectives particulières se négocient-elles pour certains sous-secteurs ou catégories de travailleurs de l'administration locale et régionale ? Dans l'affirmative, veuillez cocher la ou les cases correspondante(s).

- Logement
- Pompiers
- Bibliothèques, musées et autres services culturels
- Entretien des routes
- Police
- Cimetières, parcs et jardins
- Hygiène du milieu
- Planification
- Personnel financier et administratif

- Approvisionnement et distribution d'énergie
- Eau
- Collecte et élimination des déchets
- Transports locaux
- Soins de santé
- Aide sociale (y compris garderies et soins aux personnes âgées)
- Éducation (autres que les enseignants)
- Autres (veuillez préciser) :
-

11. Quel est le rôle du gouvernement central dans la définition des conditions d'emploi dans l'administration locale et régionale ?

.....

12. Quels sont les principaux points sur lesquels les employeurs font pression ?

.....

13. Quelles sont vos principales revendications ?

.....

Dialogue social

14. Existe-t-il un dialogue social avec des représentants de l'administration locale et régionale (réunions occasionnelles, activités communes, etc.)?

- Dialogue formel Dialogue informel Pas de dialogue

15. Quels sont les trois principaux thèmes discutés dans le dialogue social ?

.....
.....
.....

Contact

Nom du contact :

N° de téléphone :

Adresse électronique :

Organisation :

Adresse postale :

.....

.....

.....

.....

Nous vous saurions gré de renvoyer ce questionnaire **dès que possible** à :

Lionel Fulton
Labour Research Department
78 Blackfriars Road
London SE1 8HF
UK

Téléphone : +44 (0) 20 7902 9810
Télécopieur : +44 (0) 20 7902 9815
Courriel : lfulton@lrd.org.uk

MERCI POUR VOTRE COOPERATION !